

---

## Quel avenir pour la terminologie archivistique ?

Bruno Galland

### Résumé

Après quelques années d'interruption, le processus d'élaboration et de diffusion d'une nouvelle édition du Dictionnaire de terminologie archivistique par le Conseil international des archives a repris et paraît bien engagé. C'est donc l'occasion de reprendre la réflexion sur les enjeux de la terminologie pour les archivistes. Dans une première partie, l'article rappelle les grandes étapes des travaux réalisés depuis la création, en 1953, du comité de terminologie. L'hésitation s'est manifestée dès l'origine, pour savoir si les travaux du comité avaient pour but la normalisation des pratiques ou, plus modestement, une meilleure compréhension des usages respectifs. Les expériences ont montré les difficultés du travail, mais l'actualité récente témoigne de la pertinence des travaux de terminologie. Aussi est-il heureux que la publication électronique de la 3e édition du Dictionnaire de terminologie archivistique soit annoncée. Destiné à évoluer vers une encyclopédie, le «DAT III » témoigne d'une ambition plus raisonnable, et d'une approche par secteur d'activité qui correspond bien aux enjeux actuels.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Galland Bruno. Quel avenir pour la terminologie archivistique ?. In: La Gazette des archives, n°196, 2004. Varia : déontologie, accès aux archives, terminologie, archives orales des archives. pp. 79-93;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2004.3734>

[https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2004\\_num\\_196\\_1\\_3734](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2004_num_196_1_3734)

---

Fichier pdf généré le 12/05/2018

## QUEL AVENIR POUR LA TERMINOLOGIE ARCHIVISTIQUE ?\*

BRUNO GALLAND

A l'occasion du Congrès international des archives de Séville, en 2000, le Conseil international des archives (CIA) m'avait demandé de réfléchir aux enjeux de la terminologie pour les archivistes, sous le titre évocateur : « *La terminologie, une aide ou un handicap pour les échanges internationaux ?* »

Le choix d'un tel titre n'était pas innocent : les perspectives de normalisation terminologique apparaissaient alors bien incertaines. En 1992, au congrès de Montréal, Léopold Auer avait été invité à traiter des voies et moyens de la normalisation de la terminologie : mais celle-ci apparaissait alors inéluctable, comme en témoignaient la publication de la 2<sup>e</sup> édition du Dictionnaire de terminologie archivistique du CIA quatre ans plus tôt, en 1988, et la perspective d'une 3<sup>e</sup> édition annoncée pour 1995... huit ans plus tard, on ne disposait encore que d'une version provisoire de cette 3<sup>e</sup> édition.

Aux yeux de bien des archivistes, la situation n'a sans doute pas beaucoup changé depuis lors. La terminologie n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune intervention lors du congrès de Vienne, en août 2004, silence éloquent lorsqu'on songe que les contributions à ce congrès résultaient pour la première fois, non d'un choix établi par le comité directeur du CIA, mais des initiatives spontanées des membres de la communauté professionnelle. De nouvelles perspectives ont cependant été engagées, qui devraient prendre forme en 2005. C'est la raison pour laquelle il m'a semblé intéressant de reprendre, en l'actualisant, la réflexion que j'avais ébauchée au

---

\* La rédaction de cet article doit beaucoup à mes échanges récents avec Joan Van Albada, secrétaire général du Conseil international des archives, et Evelyn Wareham, responsable de programme, ainsi qu'aux travaux du Comité sur les normes de description du Conseil international des archives au sein duquel j'ai eu l'honneur de travailler de 1996 à 2004. Claire Sibille, conservateur en chef à la direction des Archives de France, m'a apporté d'utiles informations sur la traduction française du dictionnaire des éléments de l'EAD. Je suis également redevable d'entretiens plus anciens avec Rosine Cleyet-Michaud, alors responsable du service technique de la direction des Archives de France, aujourd'hui directrice des archives départementales du Nord, et avec Philippe Charon, ancien membre du Comité de terminologie du Conseil international des archives, actuellement directeur des archives départementales de Loire-Atlantique. A tous, j'exprime ici ma profonde gratitude.

congrès de Séville, et d'attirer ainsi l'attention des lecteurs de la *Gazette des archives* sur l'intérêt et l'actualité de la terminologie pour notre profession.

Pour ce faire, je souhaiterais d'abord rappeler les grandes étapes du travail terminologique entrepris par les archivistes au cours des cinquante dernières années ; je voudrais ensuite, par quelques exemples récents, rappeler la pertinence d'une poursuite de ces travaux ; enfin, je conclurai sur les perspectives offertes par les actions nouvelles du CIA.

## Les archivistes et la terminologie au XX<sup>e</sup> siècle

### *Les grandes étapes*

Dès la première réunion du comité de spécialistes en archivistique, convoquée en 1933 par l' « Institut international de coopération intellectuelle », on a proposé de publier un dictionnaire international de terminologie archivistique. Il fallut cependant attendre le deuxième congrès international des archives, tenu à La Haye en 1953, pour obtenir la création d'un comité de terminologie (alors appelé « Comité du vocabulaire technique international des Archives ») au sein du Conseil international des archives. L'action de ce comité, qui put s'appuyer sur un projet de vocabulaire technique élaboré sous la direction de Robert-Henri Bautier dans le cadre du Stage technique international nouvellement mis en place par la direction des Archives de France, déboucha sur la publication du *Lexicon of Archive terminology* en 1964. Au congrès de Washington de 1976, il fut décidé de reconstituer un groupe de travail sur la terminologie, afin de mettre à jour le *Lexicon* pour tenir compte des évolutions du métier intervenues depuis lors, compte tenu en particulier de la prise en charge des archives les plus contemporaines et du développement du microfilmage et de l'informatique : ce groupe de travail assura la rédaction du *Dictionnaire international de terminologie archivistique*, dont la première édition fut publiée en 1984 et qui fit l'objet d'une seconde édition seulement quatre ans plus tard, en 1988.

Dans le même temps, les communautés nationales se lancèrent à leur tour dans les travaux de terminologie. Une bibliographie en a été établie à la date de 1975 : les titres recensés proviennent de Tchécoslovaquie, du Danemark, d'Allemagne, du Royaume-Uni, d'Espagne, de France, d'Israël, des Pays-Bas, de Pologne, du Portugal, de Roumanie, de Suède et de

l'URSS<sup>1</sup>. Depuis cette date, sont parus notamment le *Lexicon van Nederlanndse Archieftermen* (1983), une norme chinoise (1989), le *Diccionario de archivologia* à Cuba (1990), le *Dictionnaire des Archives* de l'Association française de normalisation (Paris, 1991), le *Glossary for archivists* publié par la Society of American Archivists (1992), le dictionnaire de *Terminologie archivistique en usage aux Archives de l'Etat en Belgique* (1994), le *Diccionario de terminología archivística* à Madrid (2<sup>e</sup> édition, 1995), sans compter les glossaires particuliers publiés en appendice des grands manuels d'archivistique, par exemple celui de Michael Cook et Margaret Procter dans le *Manual of archival description* (2<sup>e</sup> édition, 1989) ou de Christine Nougaret dans l'ouvrage *Les instruments de recherche dans les archives* (1999).

### *Objet des travaux de terminologie*

Les travaux poursuivis en vue de fixer la terminologie et de contrôler son évolution s'inscrivent généralement dans la perspective plus large d'une normalisation des pratiques professionnelles, et les deux problématiques - contrôle de la terminologie et normalisation de la pratique - apparaissent ainsi indissociables.

Il ne faudrait point cependant que ce lien fût réducteur, car même sans perspective de normalisation des pratiques, la précision du vocabulaire est requise pour au moins échanger sur une même discipline. De même qu'il est important de mener une réflexion terminologique à l'intérieur de chaque pays pour définir les concepts en usage, pour repérer l'apparition de réalités nouvelles liées à l'évolution du métier et pour fixer la désignation de ces réalités nouvelles, de même il convient pour alimenter les échanges internationaux, d'établir une correspondance entre les vocabulaires nationaux. L'établissement de cette correspondance permet, par lui-même, d'affirmer, voire de développer, le « tronc commun » de la culture archivistique internationale ; à l'inverse, son absence risque de renforcer le cloisonnement de chaque pays et d'interdire de véritables échanges. Or, ceux-ci sont de plus en plus nécessaires pour permettre à chaque archiviste, dans le monde, de bénéficier des expériences de ses collègues, et de rompre ainsi un isolement dont un récent numéro d'*Archivum* souligne encore la réalité et les difficultés quotidiennes qu'il engendre.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> . *Archivum*, vol. XXX, p. 33-36.

<sup>2</sup> . *Archivum*, vol. XLIV, *Basic Archival Problems : Strategies for Development*, 1999, p. 1 (english version) ou 11 (version française) .

Les débats du congrès de La Haye de 1953 montrent que dès l'origine, nos prédécesseurs hésitaient sur le but exact à atteindre<sup>1</sup>.

Herman Hardenberg plaidait pour une « uniformisation du langage archivistique » permettant en fait l'uniformisation des pratiques. À cet effet, il présenta quatre concepts fondamentaux qui lui semblaient devoir régir toutes les pratiques archivistiques nationales :

- le respect de l'unité organique du fonds d'archives, qui lui faisait préférer l'expression *archive unit* à celle d'*archive group* ou d'*archive collection* ;
- la distinction entre trois grandes catégories de documents, les chartes (actes solennels matériellement isolés), les actes (tous autres documents isolés) et les registres (tous documents reliés) ;
- la distinction entre trois présentations formelles, le volume, le fascicule ou dossier et la liasse, celle-ci étant constituée par l'archiviste alors que le dossier procédait du service versant ;
- la distinction entre deux procédés d'inventaires, l'analyse qui donne le résumé d'un document, et la description qui en indique le caractère.

Plus modestement, Robert-Henri Bautier, jugeant irréalisable une uniformisation de la langue archivistique, proposait de porter l'effort vers une « définition précise du sens de chacun des termes du langage technique dans les diverses langues ». Il soulignait que les différences entre les pratiques archivistiques n'étaient souvent que le reflet des différences entre les méthodes administratives de chaque pays et qu'en conséquence il était vain de vouloir les effacer.

L'alternative était donc déjà posée entre un travail terminologique destiné à la normalisation ou seulement à la confrontation des pratiques. Le *Lexicon*, auxquels travaillèrent, entre autres, tant Hardenberg (qui, devenu directeur général des Archives du Royaume des Pays-Bas, en assumait la direction) que Bautier, ne trancha pas sur ce point ; mais les débats relatifs aux liens entre terminologie et analyse de la pratique sont sans aucun doute à l'origine du choix d'un plan méthodique plutôt qu'alphabétique.

L'orientation selon laquelle la terminologie devait permettre la normalisation des pratiques l'emporta très nettement, en revanche, dans les années qui suivirent. Aussi bien la rédaction du *Dictionnaire de terminologie archivistique* reçut-elle, dès l'origine, le soutien financier de l'Unesco au titre d'un programme de normalisation<sup>2</sup>. La préface du *Dictionnaire*, publié en 1984 sous la direction de Peter Walne, reconnaît cependant les limites de

---

<sup>1</sup> . *Archivum*, vol. 3, 1953, Paris, 1954, p. 13-14.

<sup>2</sup> . Voir l'introduction du *Dictionnaire de terminologie archivistique*, 1984, p. 7 (version anglaise) et 10 (version française). Le Conseil a de nouveau obtenu une subvention de l'Unesco en 2003 pour la publication électronique de la 3<sup>e</sup> édition du dictionnaire.

l'exercice. Elle souligne la difficulté d'obtenir une équivalence parfaite compte tenu des différences du langage administratif et juridique de chaque pays ; elle signale que certains termes anglais n'ont pas d'équivalent en français (ce sont les deux langues dans lesquelles sont données les définitions) ; elle conclut enfin en espérant modestement que le *Dictionnaire* facilite « la compréhension mutuelle des usages et des pratiques professionnels », reconnaissant *de facto* les grandes différences entre ces usages et ces pratiques.

C'est encore la même perspective que l'on trouve dans la contribution de Léopold Auer au Congrès de Montréal de 1992. Le rapporteur intervenait dans le cadre d'une session consacrée à la normalisation, et son rapport faisait suite à celui présenté par Richard J. Cox pour qui « l'âge de l'information rendait indispensable l'investissement des archivistes dans la normalisation de leurs pratiques »<sup>1</sup>. À son tour, Auer insiste sur le travail de normalisation à effectuer après la collecte des termes, travail qui peut, voire même doit déboucher sur l'exclusion des termes ambigus et la création de néologismes pour désigner des concepts communs. Il reconnaît que « par dessus tout, les méthodes des archivistes diffèrent davantage d'un pays à l'autre que le travail des bibliothécaires », mais il insiste sur le lien entre « la normalisation des méthodes archivistiques et celle de la terminologie ».<sup>2</sup>

#### *Bilan des enseignements d'un demi-siècle de réflexion*

Cette longue réflexion terminologique n'a pas seulement permis la publication du *Lexicon* et des deux éditions successives du *Dictionary of archival terminology*, qui ont chacun constitué, dès leur publication, des ouvrages de référence fondamentaux pour le travail des archivistes tant dans les échanges internationaux que dans les politiques nationales. Elle a également mis en lumière les difficultés pratiques de telles entreprises.

Je ne traiterai pas ici des procédures de la normalisation terminologique elles-mêmes ; elles sont désormais bien encadrées par des normes de l'ISO, auxquelles il n'y a plus qu'à se conformer.

La première difficulté rencontrée tient sans aucun doute à l'imprécision des vocabulaires nationaux. Dès 1953, sir Hilary Jenkinson

---

<sup>1</sup> . « The present information age makes it essential that archivists be more interested in standardizing their own professional practices ». Richard J. Cox, « Standardizing archival practices : a tool for the information age », *Archivum*, 34, p. 165-179.

<sup>2</sup> . *Archivum*, vol. 35, p. 180-186.

partait de l'expérience de son propre pays pour considérer que la conciliation des termes serait une entreprise ardue et même (de son point de vue) pratiquement impossible.<sup>1</sup> Une autre difficulté est la différence des usages nationaux à l'intérieur d'une même langue : l'exemple classique à cet égard est le mot *record*, qui en anglais classique s'applique aux archives historiques (le *Public Record Office*) et est utilisé aux États-Unis pour les documents d'usage courant ou semi-courant (les *archives courantes* ou *archives intermédiaires* de la France<sup>2</sup>). Dans beaucoup de pays d'Afrique, le mot *archives* a une connotation flatteuse pour des documents remarquables, *records* étant davantage réservé à la paperasse des administrations ; pour ces pays, débaptiser *The national archives* pour les transformer en *Public Record Office* est perçue comme une dégradation<sup>3</sup>. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, les archivistes de nombreux pays ont éprouvé le besoin, à la suite des dictionnaires internationaux, de se doter d'outils propres qui leur permettent d'approfondir les termes et les concepts qu'ils employaient couramment. Dans certaines langues un même terme peut avoir deux sens radicalement différents : la « classification » française désigne tout à la fois, la restriction à la communication des documents imposée par un État pour raison de sécurité (anglais *Security classification*), ou l'élaboration d'un principe de classement (la « classification décimale » par exemple), qui ne correspond d'ailleurs pas tout à fait à l'anglais *classification*.

Une autre difficulté tient à l'évolution des termes au sein d'une langue. C'est ainsi que l'anglais *disposal*, considéré par le *Dictionnaire international de terminologie* en 1988 comme l'équivalent de la « destruction » française - c'est-à-dire l'opération intellectuelle ou matérielle qui entraîne l'élimination des documents -, a progressivement pris le sens du français « sort final », c'est-à-dire l'option finalement retenue pour l'avenir d'un document et qui peut

---

<sup>1</sup> . *Archivum*, 3, p. 14.

<sup>2</sup> . Sur les problèmes posés en français par le concept de « record », je renvoie à la communication de Carol Couture, « Is the Concept of a Record Still Relevant in the Information Age », dans *The Concept of Record. Report from the Second Stockholm Conference on Archival Science and the Concept of Record, 30-31 May 1996*, [Stockholm, 1998], p. 77-99, en particulier p. 80-81 (« Terminological problems posed by the concept of a record in French »).

<sup>3</sup> . Les difficultés de ce genre ont été notamment analysées par Michel Duchein, « Les archives dans la Tour de Babel : problèmes de terminologie archivistique internationale », *La Gazette des archives*, n° 129, 1985, p. 103-113. On y trouve de nombreux exemples. Voir également Bjorn Lindh, « Accomplishing the Unfeasible : Defining and Describing Concepts in Archival Theory », dans *The Principle of Provenance. Report from the First Stockholm Conference on Archival Theory and the Principle of Provenance, 2-3 September 1993*, [Stockholm, 1994,] p. 25-32.

être l'élimination mais aussi la conservation.<sup>1</sup> En français, le service d'archives a longtemps été désigné sous le terme de *dépôt*, parce qu'en réalité ce service lui-même ne comprenait guère, en dehors des locaux de rangement des documents, que peu d'autres activités - quelques bureaux et une salle de consultation. Aujourd'hui, le terme *dépôt* n'est guère utilisé que pour désigner les locaux de stockage (il devient alors synonyme de *magasin*) ; on parle de *service d'archives* pour mieux rendre compte de la complexité d'une organisation qui comprend, au-delà des espaces de stockage et de consultation, des ateliers, des salles d'exposition, de conférence, d'accueil du public scolaire, parfois de documentation administrative, etc.

Enfin et tout naturellement, la différence entre les concepts selon les pays constitue une difficulté majeure, car il est difficile de comprendre et de formuler dans sa propre langue une réalité que l'on ne connaît pas et que l'on ne pratique pas. Un cas typique est fourni par le français « série » : il désigne la division d'un cadre de classement, et peut donc regrouper, selon le principe d'établissement du cadre de classement, un ou plusieurs fonds, une ou plusieurs parties de fonds différents, voire des collections factices de documents. Cette notion n'existe pas dans l'archivistique anglaise. Les archivistes anglo-saxons, de leur côté, utilisent le terme *series* pour désigner la division organique d'un sous-fonds ; il s'agit là d'un concept qui commence seulement à être reconnu en France (quoiqu'il soit, de fait, pratiqué depuis fort longtemps) et que l'on désigne désormais par l'expression « série organique ».<sup>2</sup>

C'est pour cette dernière raison qu'un lien trop étroit entre la fixation de la terminologie et la normalisation des pratiques risque d'entraîner de grandes difficultés, conduisant au découragement et même à l'interruption des entreprises, comme cela a paru quelques temps le cas pour la 3<sup>e</sup> édition du *Dictionnaire de terminologie archivistique*. Une telle interruption serait très regrettable, car la réflexion terminologique n'a rien perdu de sa pertinence, ainsi qu'on souhaiterait le démontrer par quelques exemples récents.

---

<sup>1</sup> . Voir les articles de Björn Lindh, « Some thoughts on appraisal terminology », et Rosine Cleyet-Michaud et Philippe Charon, « A propos de l'article de Björn Lindh : le point de vue français », dans *Janus*, 1997-2, p. 18-22 et 111-114.

<sup>2</sup> . Christine Nougaret, *Les instruments de recherche dans les archives*. Cette expression a été retenue pour la version française de la norme ISAD(G).

## La nécessité d'une terminologie internationale : quelques exemples récents

### *La description archivistique*

L'exemple le plus probant est offert par les travaux du Comité sur les normes de description du CIA (ICA/CDS), qui ont abouti à la publication des normes ISAD(G) (1<sup>ère</sup> édition, 1994 ; 2<sup>e</sup> édition, 2000) et ISAAR(CPF) (1<sup>ère</sup> édition, 1996 ; 2<sup>e</sup> édition, 2004). A l'issue de la publication de la première édition d'ISAD(G), un appel à commentaires a été adressé à de tous les pays membres du Conseil international des archives, et les observations recueillies ont permis de rédiger la deuxième édition de la norme. Or, les débats du Comité comme les observations adressées par les différents pays ont confirmé que la principale difficulté rencontrée était d'ordre terminologique. En effet, il n'est pas trop difficile de s'accorder sur les concepts fondamentaux - ce que Sharon Thibodeau appelait à la Conférence européenne de Vienne, en 1993, lorsqu'elle présentait la première phase des travaux du Comité, la « lingua franca » archivistique<sup>1</sup> -, sur leur utilité respective, sur leur éventuelle subordination. Il n'y a guère de concepts qui aient été considérés comme oubliés ou comme superflus. En revanche, il y a certains termes ou expressions qui, quoique très utilisés dans une langue, n'y ont en réalité qu'un contenu assez imprécis, en sorte que l'explication n'en est guère intelligible pour qui ne l'utilise pas. La discussion terminologique a pris ainsi une grande importance et a obligé les membres du Comité à approfondir des notions qui leur paraissaient pourtant familières.

Le meilleur exemple est l'expression anglaise *Scope and content*. Consacrée par l'archivistique anglo-saxonne ; retenue comme élément de description, elle a dû faire l'objet d'une définition précise, soumise ensuite aux observations de collègues d'autres pays. Très nombreuses ; celles-ci ont obligé nos collègues à expliciter ce qu'ils entendaient sous cette expression, et à prendre conscience que le concept de *scope and content* n'était pas aussi maîtrisé qu'ils le pensaient parfois. La première version de la norme

---

<sup>1</sup> . Sharon G. Thibodeau, « The Pitfalls of Terminology and linguistic Barriers / Les pièges de la terminologie et les barrières linguistiques », dans *Proceedings of the Third European Conference on Archives - Vienna, 11-15 May 1993 / Actes de la troisième conférence européenne des archives - Vienne, 11-15 mai 1993*, Wien, 1996, p. 207-216 (version angl.) et p. 217-229 (version fr.).

définissait cet élément de description comme un bref résumé (*summary*) de l'objet (*subject matter*) et de la typologie des documents décrits, permettant d'en juger l'intérêt : elle insistait déjà sur la nécessité de ne pas répéter ici des informations contenues ailleurs, soulignant déjà les frontières incertaines de cet élément<sup>1</sup>. Mais certains pays n'ont pas compris le rapprochement du *scope* et du *content*, et ont suggéré de dissocier les deux concepts. La frontière avec le *title* a suscité de nombreuses questions ; certains pays ont proposé de rapprocher ces deux éléments, en faisant observer qu'ils n'utilisaient le *title* que pour des niveaux de description supérieurs, ou pour une unité archivistique regroupée déjà par son producteur sous un titre, cependant qu'ils préféreraient, pour les niveaux de description les plus fins, développer le *title* en un véritable résumé, explicitant le contenu par des précisions sur les fonctions du producteur ou la typologie des documents, éléments qui figurent dans le *content* et qui constituent ce que la pratique archivistique française appelle une *analyse*. Aussi bien certains ont-ils pensé qu'il fallait lier cet élément avec la description des fonctions du producteur, fonctions qui sont à l'origine du contenu des documents. La question a également été posée de savoir où trouvait place la « structure interne » du fonds, qui peut également relever du « mode de classement » (« *arrangement* »).

Une autre difficulté, toujours de nature terminologique, a porté sur l'histoire de la conservation - *Custodial history*. Certains entendaient ce terme jusqu'à l'entrée des documents aux archives exclusivement ; d'autres poussaient la définition jusqu'aux aléas subis par ces documents aux archives, en particulier les opérations de tri : il y avait alors ambiguïté avec un autre élément, *Appraisal, destruction and scheduling information*.

Le terme générique d'« *accrual* » (« accroissement ») a également soulevé des difficultés, car plusieurs collègues ont considéré que ce terme n'avait de valeur que pour des fonds d'archives publiques, qui augmentent régulièrement du fait de la poursuite de l'activité du producteur et de ses versements successifs ; pour les archives privées, l'expression anglaise

---

<sup>1</sup> . Définition anglaise. *Purpose* : To identify the subject matter and the form of the unit of description to enable users to judge its potential relevance. *Rule* : Give a brief summary of the subject content (including time period) of the unit of description. Include information on form as appropriate for the particular level of description. Do not repeat here information already given elsewhere in the description. — Définition française. *Objectif* : Indiquer l'objet et le type de l'unité de description afin de permettre aux usagers d'en juger l'intérêt. *Règle* : Faire un bref résumé du contenu de l'unité de description (avec la période couverte). Donner des précisions sur le type des documents en fonction du niveau de description considéré. Ne pas répéter ici des informations données ailleurs dans la description.

d' « *additional acquisitions* » paraissait plus justifiée. Cependant, la distinction n'a finalement pas été retenue.

Au cours de ses travaux, le Comité avait également envisagé d'abandonner l'ancienne expression « *Finding Aid* » au profit de « *Access Tool* ». Cette modification affectait principalement les usagers de la langue anglaise. Quoiqu'elle ait finalement été abandonnée, il n'est pas sans intérêt de s'y arrêter un instant. Il y avait en effet dans ce projet un glissement sémantique fondamental, un autre regard porté sur le public des archives et sur le rôle des archivistes. La notion de « recherche », de « découverte », qui correspond à celle du lecteur érudit qui fréquente un service d'archives pour contribuer à la connaissance historique de périodes sensiblement éloignées, passait au second plan derrière celle de « droit d'accès », de « droit à l'information », qui correspond de fait aux attentes de nombre de nos contemporains, soucieux de trouver dans les archives la vérité sur des périodes troubles de leur histoire récente - les régimes communistes dans l'ancienne Europe de l'Est, la Seconde guerre mondiale dans les pays d'Europe occidentale par exemple<sup>1</sup>. Les archives sont de plus en plus perçues comme une des garanties de la démocratie, ainsi qu'en témoigne le succès des actions engagées par le Conseil international des archives autour du rapport entre archives et droits de l'homme<sup>2</sup>. La proposition d'abandonner l'expression « *Finding aid* » au profit d' « *Access tool* » reflétait cette évolution. D'autre part, l'expression « *Finding aid* » implique un contrôle de la description, et ne s'applique donc qu'à des instruments élaborés ou au moins vérifiés par un service d'archives ; « *Access tool* » est plus large et peut également prendre en compte les instruments propres au producteur. Là encore, le changement terminologique prenait acte d'une situation de fait, à savoir l'utilisation croissante d'instruments de recherche élaborés par le producteur. Mais les évolutions langagières sont toujours postérieures aux changements réels, et ce décalage est nécessaire si l'on veut éviter de voir nos langues succomber aux effets de mode. Il a semblé prématuré d'abandonner l'ancienne expression.

---

<sup>1</sup> . On se rapportera à cet égard aux actes de la trente-deuxième conférence internationale de la table ronde des archives (CITRA), *L'accès aux archives. Aspects légaux*, Edimbourg, 1997.

<sup>2</sup> . Voir les actes de la XXXVII<sup>e</sup> conférence internationale de la Table ronde des archives, Le Cap, octobre 2003, publiés dans *Comma*, 2004-2.

*L'encodage des instruments de recherche*

Depuis quelques années, un nouveau pas a été franchi avec le développement d'un système d'encodage informatique des instruments de recherche, permettant des interrogations plus complexes à partir de la structure même de ces instruments. En quelques années, la DTD EAD (« *Encoding Archival Description* »), partie des États-Unis, s'est imposée comme une nouvelle étape de la normalisation de la description archivistique<sup>1</sup>. Mais l'adhésion de l'ensemble de la communauté archivistique à l'EAD exigeait une plus grande rigueur terminologique. En effet, les éléments de description proposés par l'EAD sont beaucoup plus nombreux que ceux retenus par la norme ISAD(G) – 146 -, et surtout, leur nom correspond plus souvent à des dénominations d'encodage XML qu'à des concepts archivistiques : l'établissement d'une correspondance précise soulevait donc quelques difficultés. Une telle situation venait du fait que les promoteurs de l'EAD et les membres du Comité sur les normes de description n'avaient jamais travaillé ensemble.

Une réflexion commune a donc été engagée. Elle a permis de mieux définir la signification des différentes balises de l'EAD, et le cas échéant d'en regrouper certaines<sup>2</sup>. C'est donc en partie une réflexion terminologique qui a permis à l'EAD de sortir de son champ initial d'application (les archives privées conservées par certains services d'archives américains) pour devenir un véritable modèle pour toute la communauté archivistique. Une version française du dictionnaire des éléments de l'EAD – la « *Tag library* » – est maintenant disponible sur le site Internet de la direction des Archives de France<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> . Voir la présentation de Tim Hutchinson, « A brief introduction to the EAD », dans *Archivi e Computer*, VIII/1, 1998, p. 61-65.

<sup>2</sup> . A titre d'exemple, les éléments contenus en ISAD(G) dans la zone du contexte, dans celle du contenu et de la structure et dans celle des conditions d'accès et d'utilisation ne coïncidaient pas avec les regroupements opérés dans la première version de l'EAD au sein des éléments Informations de gestion <admininfo> et Données descriptives additionnelles <add> ; dans la deuxième version de l'EAD, <admininfo> et <add> ont été supprimés, de sorte que les sous-éléments qu'ils contenaient peuvent soit être insérés tels quels, soit regroupés au sein de l'élément Groupe d'éléments de description <descgrp> (informations communiquées par Claire Sibille).

<sup>3</sup> . Les traductions ont été assurées par un groupe d'experts de l'AFNOR, associant des membres de la direction des Archives de France. La première version a été mise en ligne en octobre 2002, et la seconde en octobre 2004. Consulter le site [www.archivesdefrance.culture.gouv.fr](http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr), rubriques « archivistique / description archivistique / EAD ».

Le travail s'est poursuivi autour de la DTD EAC (« *Encoding Archival Context* »), prolongement naturel de la norme ISAAR(CPF). Il a été plus facile, car forts de l'expérience précédente, les experts du projet EAC et ceux de la norme ISAAR(CPF) ont, dès le début, travaillé ensemble. Ainsi les problèmes terminologiques n'ont-ils pas soulevé d'obstacle.

### *Le traitement des archives contemporaines*

Au-delà de la description archivistique, le traitement des archives contemporaines, très différent d'un pays à l'autre, a lui aussi alimenté des échanges terminologiques.

En 1997, dans les colonnes de *Janus*, deux archivistes français ont engagé une discussion avec leur collègue suédois, président de la commission de terminologie du CIA, à propos de la notion même d'évaluation des archives<sup>1</sup>. Un des problèmes soulevés par Björn Lindh était de savoir si la pratique archivistique française connaissait la notion « d'appréciation de la valeur des documents » (« *archival function of determining the value of records* ») - fonction rendue par le terme anglais « *appraisal* » - dans la mesure où aucun terme usuel du français ne pouvait être proposé pour traduire « *appraisal* ». Rosine Cleyet-Michaud et Philippe Charon ont démontré que cette notion existait en France, même si le terme utilisé pour la désigner - « *évaluation* » - n'est pas encore toujours très familier aux archivistes français<sup>2</sup>.

A l'issue du congrès de Séville, le Conseil international des archives a mis en place un comité spécialement dévolu à l'évaluation des archives (ICA/CAP). Ce comité a été particulièrement chargé d'élaborer un « manuel » qui comportera, notamment, un glossaire. Les travaux du comité ont été entrepris parallèlement à la diffusion de la norme ISO 15489 sur le « *records management* ». Les travaux du comité comme l'analyse de la norme ISO ont ainsi confirmé l'importance de la terminologie pour permettre à la communauté archivistique de réfléchir sur la nature même de ses activités.

---

<sup>1</sup> . Björn Lindh, « Some thoughts on appraisal terminology », et Rosine Cleyet-Michaud et Philippe Charon, « A propos de l'article de Björn Lindh : le point de vue français », dans *Janus*, 1997-2, p. 18-22 et 111-114.

<sup>2</sup> . Le terme d' « *Evaluation* » a été retenu pour la version française de la norme ISAD(G).

## Les nouvelles perspectives de la terminologie archivistique

### *Vers la diffusion du « DAT III »*

Après quelques années d'interruption, la validation et la diffusion de la troisième édition du dictionnaire de terminologie archivistique, désormais qualifié « DAT III », semblent aujourd'hui de nouveau bien engagées. Le Conseil international des archives a obtenu en 2003 une subvention de l'Unesco pour la publication électronique de ce dictionnaire, conçu comme l'élément central d'une « base de ressources » professionnelles sur le site Internet du CIA. Un prototype a été mis au point, et a pu être présenté par le secrétariat général du CIA à l'issue du Congrès de Vienne. Un groupe d'experts doit maintenant être constitué pour valider ce prototype. Il semble donc raisonnable d'espérer que dans le courant de l'année 2005, une version plus à jour du dictionnaire sera disponible pour toute la communauté archivistique.

Cette nouvelle édition n'est cependant conçue que comme le point de départ d'un projet plus ambitieux, qui consisterait à faire évoluer le *dictionnaire* en une véritable *encyclopédie* archivistique. Les descriptions pourraient ainsi être plus complètes et plus précises ; elles pourraient mieux expliquer le contexte d'utilisation des termes dans les différentes langues et surtout, dans les différents pays qui utilisent la même langue. Cette encyclopédie multi-média permettra d'associer aux définitions des images et des liens vers des ressources externes.

En France, le développement du projet de « DAT III » permettra en outre de parachever la version française déjà disponible depuis plusieurs années sur le site Internet de la direction des Archives de France (rubrique « archivistique / terminologie »).

### *Quelques principes directeurs*

Le grand intérêt d'une version électronique est naturellement, outre l'association aux images et aux ressources externes, la facilité de mise à jour. Mais le nouveau projet présente bien d'autres avantages, et sa conception témoigne que le CIA a su mettre à profit les expériences précédentes.

Au Congrès de Séville, le CIA a ainsi eu la sagesse d'élargir la réflexion à l'ensemble de ses comités, cependant que le comité de

terminologie était symboliquement supprimé. L'élaboration des normes professionnelles a montré en effet que les comités spécialisés étaient le lieu privilégié d'approfondissement des concepts et de précision du vocabulaire, comme je l'ai évoqué précédemment pour le Comité sur les normes de description.

Dans le même ordre d'idée, l'évolution du dictionnaire vers une encyclopédie devrait permettre de consulter la troisième version selon une démarche méthodique et pas seulement alphabétique. Ainsi pourront être mieux encore mis en valeur les liens qui existent entre certains termes, et la nature même de ces liens. Il faut d'ailleurs reconnaître que c'est précisément parce que le comité de terminologie hésitait entre les deux approches, alphabétique ou méthodique, qu'il avait abandonné l'idée d'une publication « papier » au profit d'une mise en ligne.

La nouvelle conception témoigne enfin d'un retour vers une ambition plus raisonnable. L'objectif du processus n'est plus d'abord la normalisation des pratiques professionnelles (même si cette normalisation est souhaitable dans de nombreux domaines). C'est, plus simplement, l'établissement d'équivalences pour une meilleure connaissance des pratiques respectives, et pour mieux comprendre l'évolution sémantique des termes dans le temps. Ainsi revient-on à l'esprit du *Lexicon* de 1964.

\*

\* \*

Dans un environnement où la normalisation et le contrôle des procédures impliquent des exigences plus importantes, la reprise rapide du processus de réflexion terminologique par le Conseil international des archives était indispensable si l'on voulait que les archivistes en conservent le contrôle, en particulier vis-à-vis des organismes nationaux et internationaux de normalisation. On ne peut donc que se réjouir des nouvelles perspectives ouvertes pour 2005. Elles démontrent que la terminologie n'est pas un handicap, mais bien une aide pour l'approfondissement des pratiques nationales comme pour les échanges internationaux. D'autres difficultés surviendront sans doute, mais les leçons du passé et la volonté commune d'aboutir devraient permettre de les surmonter. Elles ne sauraient d'ailleurs nous surprendre : nous savons bien, depuis Ésope, que la langue peut tout à la fois être la pire et la meilleure des choses.

Bruno GALLAND

Responsable de la Section ancienne,  
Centre historique des Archives nationales

## RÉSUMÉ

*Quel avenir pour la terminologie archivistique ?*

Après quelques années d'interruption, le processus d'élaboration et de diffusion d'une nouvelle édition du *Dictionnaire de terminologie archivistique* par le Conseil international des archives a repris et paraît bien engagé. C'est donc l'occasion de reprendre la réflexion sur les enjeux de la terminologie pour les archivistes. Dans une première partie, l'article rappelle les grandes étapes des travaux réalisés depuis la création, en 1953, du comité de terminologie. L'hésitation s'est manifestée dès l'origine, pour savoir si les travaux du comité avaient pour but la normalisation des pratiques ou, plus modestement, une meilleure compréhension des usages respectifs. Les expériences ont montré les difficultés du travail, mais l'actualité récente témoigne de la pertinence des travaux de terminologie. Aussi est-il heureux que la publication électronique de la 3<sup>e</sup> édition du *Dictionnaire de terminologie archivistique* soit annoncée. Destiné à évoluer vers une encyclopédie, le « DAT III » témoigne d'une ambition plus raisonnable, et d'une approche par secteur d'activité qui correspond bien aux enjeux actuels.